

L'apprentissage dans l'académie de Nantes

[La Mission de Contrôle Pédagogique des formations par Apprentissage \(MCPA\)](#)

Au 1er janvier 2019, le service académique de l'inspection de l'alternance assure « la mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage » ([décret n° 2018-1210](#) du 21 décembre 2018).

Les modalités d'organisation et de fonctionnement des missions de contrôle pédagogique des formations par apprentissage sont fixées par l'[arrêté du 25 avril 2019](#).

Cette mission est placée sous l'autorité du Recteur d'académie pour les formations par apprentissage conduisant aux diplômes de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.



[Qu'est-ce que l'apprentissage ?](#)

L'apprentissage est une modalité de formation en alternance mise en place entre une entreprise et un établissement de formation, au bénéfice d'un jeune âgé de 16 à 29 ans. Tous les diplômes de l'Éducation Nationale peuvent être préparés par la voie de l'apprentissage.



[L'apprentissage en 10 points](#)

La réponse à vos questions pratiques concernant : la logique d'alternance, les conditions pour être apprenti, les jeunes en situation de handicap, le contrat d'apprentissage, les obligations mutuelles, le salaire, les conditions de travail, le CFA, l'entreprise d'accueil.



[Le réseau des GRETA-CFA](#)

Le réseau des GRETA-CFA de l'académie de Nantes assure la mission de l'Éducation nationale en matière de formation professionnelle : salariés d'entreprises et demandeurs d'emploi de la Région des Pays de la Loire, individuels et apprentis.

M.A.J. le 18/02/2020

Dans cette rubrique

- [Mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage \(MCPA\)](#)
- [Qu'est-ce que l'apprentissage ?](#)
- [L'apprentissage en 10 points](#)
- [Réseau des GRETA-C.F.A](#)

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37